

François Bayrou signe le Pacte Handicap 2012 de la Fédération des APAJH

Bouteiller Sébastien [s.bouteiller@apajh.asso.fr]

Date d'envoi : mercredi 11 avril 2012 15:45

À : Asso_dep_APAJH [Asso_dep_APAJH@apajh.asso.fr]

Cc : LEMAIRE Sophie [s.lemaire@apajh.asso.fr]; JAMONT Nolwenn [n.jamont@apajh.asso.fr]

Pièces jointes :PACTE HANDICAP 2012 de l'A-1.pdf (92 Ko)



Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis,

Nous venons d'avoir une confirmation écrite de la **signature de notre Pacte Handicap 2012 par François Bayrou, candidat du MODEM**. Dans un courrier, que vous trouverez en pièce-jointe, il apporte des réponses aux dix engagements du Pacte.

Il se prononce notamment pour la formation des personnels accompagnants de la communauté éducative, pour la création d'un nouveau statut d'AVS, ou encore pour la mise en place d'un dispositif de prise en charge du cinquième risque, via la création d'un « Plan Dépendance ».

Il rappelle sa volonté de créer un « bouclier santé », destiné à couvrir les besoins des personnes qui sortent des minimas sociaux et qui ne sont pas pris en charge par la CMU. Il souligne son souhait de rendre effective la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, et de renforcer la formation des collectivités territoriales à l'accessibilité des bâtiments publics. Enfin, François Bayrou, s'il va dans le sens de la plupart des mesures proposées par l'APAJH, s'oppose à la mise en place d'un Revenu Universel d'Existence, pour des questions de financement. Il se prononce ainsi pour un plan de rééquilibrage des finances publiques, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2016, suite auquel il revalorisera l'AAH.

Nous devrions informer nos adhérents dès la semaine prochaine des réponses des candidats à l'élection présidentielle sur le Pacte Handicap 2012 de l'APAJH.

Soyez assurés, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis, de notre engagement associatif.

Jean-Louis GARCIA
Président

Noël BAEKELANDT
Secrétaire Général

PACTE HANDICAP - APAJH

Réponses de François Bayrou

Le 10 avril 2012

Engagement n°1 :

Lancer un plan de formation pour tous les personnels accompagnants au sein de la communauté éducative, en partenariat avec les associations du secteur du handicap.

Je veux renforcer la formation pour toutes les personnes qui accompagnent les handicapés. Il est important d'y associer les associations du secteur du handicap. L'effort de formation doit en priorité être dirigé vers le personnel enseignant qui se retrouve souvent démuné face aux élèves handicapés.

Engagement n°2 :

Exiger des moyens d'accompagnement de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves tout au long de leur parcours de scolarisation et de formation : auxiliaires de vie scolaire formés, plateforme ressources pour l'accompagnement des parcours...

Je m'engage à mieux former les enseignants et le personnel scolaire à l'accompagnement des handicapés. Les auxiliaires de vie scolaire doivent avoir un statut à part entière, ce qui implique professionnalisation, reconnaissance, et agrément.

Engagement n°3 :

Généraliser le programme Cap'Emploi au secteur public et aux collectivités locales par la confirmation avec les décrets d'application de la loi de leur mission d'organismes de placements spécialisés.

Les personnes handicapées ont un taux d'activité très faible et un taux de chômage très élevé. Malheureusement, le secteur public ne montre pas l'exemple en matière d'embauche des personnes handicapées. Le programme Cap'Emploi est un excellent dispositif, et sa généralisation au secteur public et aux collectivités locales devrait être envisagée.

Engagement n°4 :

Poursuivre et généraliser le contrat PassMo (Passerelle vers le Milieu ordinaire) favorisant la transition des travailleurs en situation de handicap du secteur protégé vers les entreprises ordinaires.

Il est primordial que les entreprises respectent la loi sur l'embauche de travailleurs en situation de handicap. Les entreprises doivent travailler davantage avec les associations afin de recevoir les conseils et accompagnement nécessaires. Il faut aussi favoriser la mise en place d'entreprises adaptées. Il faut aider les entreprises chaque fois que possible à conserver les salariés sur des postes adaptés.

Engagement n°5 :

Engager une réflexion sur la création d'un « revenu universel d'existence », égal au SMIC et fiscalisé, pour tous les exclus du travail, dont les personnes en situation de handicap ne pouvant exercer de profession.

Le revenu universel d'existence a des partisans de tous les côtés de l'échiquier politique. C'est bien sûr une idée généreuse, mais avec quoi voulez-vous la financer ? Nous sommes déjà dans le rouge et que nous risquons chaque jour une nouvelle dégradation susceptible de rendre la dette incontrôlable. Je propose un plan de rééquilibrage des finances publiques afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2016. Une fois cet équilibre atteint, notre priorité sera de mettre en place un plan de revalorisation de l'AAH, et des petites retraites.

Engagement n°6 :

Créer un 5e risque de la Sécurité sociale sur l'autonomie et la dépendance, couvrant le grand âge et le handicap, avec un financement par la hausse de la CSG.

Je suis favorable à la mise en place d'un dispositif de prise en charge du « cinquième risque ». Le financement de la dépendance doit être vu globalement en s'appuyant sur la solidarité nationale et la mutualisation du risque.

Ce plan « Face à la dépendance » s'appuiera sur le travail des médecins, des associations, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Il fera jouer recherche médicale et pharmacologique, amélioration de la prise en charge dans les maisons de retraite et les hôpitaux, construction d'une offre plus abordable pour les familles, appui aux aidants et mise en œuvre de la solidarité nationale.

Engagement n°7 :

Ouvrir les droits à la CMU-C aux bénéficiaires de l'AAH. Garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap.

Je souhaite mettre en place un « bouclier santé » qui sera destiné à couvrir les besoins des personnes qui sortent des minimas sociaux et qui ne sont pas pris en charge par la couverture maladie universelle. Bien entendu, ce bouclier bénéficiera aux personnes handicapées qui disposent de faibles revenus. Il réduira le reste à charge et permettra de leur garantir concrètement un meilleur accès à la santé.

Engagement n°8 :

Transformer la CNSA en opérateur de protection sociale pour le handicap et la dépendance et associer le monde associatif et mutualiste à sa gouvernance.

C'est une piste qui pourrait être étudiée dans le cadre de la mise en place du bouclier santé et du plan « face à la dépendance » que je propose.

Engagement n°9 :

Créer un label « Accessibilité Handicap » ouvrant droit à un crédit d'impôt (TVA à 5,5 %) sur les travaux d'accessibilité des lieux publics pour les collectivités locales et les services publics, dès le PLF 2013.

Je rendrai effective la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, en faisant établir une cartographie, une planification et un agenda afin que tous les édifices et les transports publics soient accessibles le plus rapidement possible.

Engagement n°10 :

Engager un programme national de formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre d'une grande loi de décentralisation.

La formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics doit être renforcée. Les aménagements doivent porter avant tout sur les parcours des handicapés. Mais ils doivent prendre en compte tous les handicaps. C'est l'accessibilité universelle qu'il faut viser. Il s'agit de penser la Cité, son environnement et ses produits comme utilisables par tous, sans distinction.